

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Authier-Nord, le 6 décembre 2016.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

Est absent, le conseiller Camil Bruneau.

La secrétaire-trésorière et inspectrice municipale, Carolle Bédard est présente.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2016-12-01 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 1^{er} novembre 2016.

2016-12-02 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 1^{er} novembre 2016 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 10, premier ATTENDU QUE, enlever le s à **professionnelles**, au point 14, lire **24.50h X 12.51\$** et non **24.50\$ X 12.51\$/h**, au point 15, enlever **envoie** et écrire **adresse** une lettre, et au point 26, à lumière extérieure, lire **La future lumière de rue qui sera située vis-à-vis l'arrière de l'Épicerie Roger Plante sera installée par Hydro-Québec, puisque c'est une nouvelle lumière.**

3-Affaires en décollant.

Budget pour 2017. La réorganisation de la Sureté du Québec. Demande de résolutions d'appui aux municipalités par la MRC. (voir point 17)

4-Approbation des comptes.

2016-12-03 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que les comptes du mois de novembre 2016 soient adoptés.

Salaires payés	:	5,400.76\$
Comptes payés	:	10,993.28\$
Comptes à payer	:	<u>21,502.17\$</u>
Pour un total	:	37,896.21\$

5-Adoption de la correspondance.

2016-12-04 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

7-Quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2017.

2016-12-05 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu d'accepter le budget 2017 (projet) des quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest qui va comme suit :

Quotes-parts diverses	:	29,705.20\$
Autres éléments non inclus aux quotes-parts	:	<u>3,044.00\$</u>
TOTAL pour 2017		32,749.20\$

Certains facteurs comparatifs n'étant pas confirmé par le MAMOT, direction générale de la fiscalité de l'évaluation foncière à ce jour, ceci demeure un projet de quotes-parts.

8-Facturation de la Corporation des chemins d'hiver d'Abitibi-Ouest. Contrat.

2016-12-06 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accepter la facture de la Corporation des chemins d'hiver d'Abitibi-Ouest pour l'hiver 2016-2017. Le taux moyen est de 2100\$/km pour 2016-2017 et de 2200\$/km pour 2017-2018 pour 33.07km.

1 ^{er} versement pour le 15 décembre 2016	:	18,889.50\$
Contribution pour l'administration	:	661.40\$
Trop perçu 2015-2016		<u>3,158.53\$</u>
		15,069.57\$
2 ^e versement pour le 15 janvier 2017 :		36,456.21\$
3 ^e versement pour le 15 mars 2017 :		<u>18,228.10\$</u>
GRAND TOTAL pour 2016-2017		70,415.28\$

9-MTQ : Présentation des coûts pour les travaux exécutés dans le cadre de la demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier.

2016-12-07

La secrétaire trésorière, Élise Gagnon, présente un tableau des coûts réalisés pour les travaux exécutés dans les chemins : 8^e et 9^e Rang Ouest et Chemin de l'École.

Résolution

À la séance du conseil municipal d'Authier-Nord tenue le 6 décembre 2016, la résolution suivante portant le #2016-12-07 a été adoptée et se résume comme suit :

Qu'il a été proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins : 8^e et 9^e Rang Ouest et Chemin de l'École pour un montant subventionné de 16,582\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports ;

« Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ».

2016-12-08

10-Rapport final des dépenses pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative pour l'été 2016.

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'accepter le rapport final des dépenses (9,253.65\$) tel que présenté par la directrice générale secrétaire-trésorière pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative pour l'été 2016.

11-Critère de répartition concernant le tonnage des déchets et récupération pour quotes-parts de la MRC.

2016-12-09

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord accepte la répartition pour le tonnage des déchets et de récupération émis par madame Joëlle Rancourt de la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon pour la municipalité d'Authier-Nord, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2016 :

Déchets domestiques :	48.64 tonnes
Recyclage :	<u>17.31 tonnes</u>
TOTAL :	65.95 tonnes

12-Présentation du projet de Règlement 2016-10 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017.

La conseillère Lorrie Gagnon présente le projet de Règlement 2016-10 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017. Ce règlement sera adopté à la séance du 10 janvier 2017.

La conseillère Lorrie Gagnon quitte la séance, il est 8h40.

13-Calendarier des séances du conseil municipal pour l'année 2017.

2016-12-10

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017.

Les séances se tiendront le premier mardi du mois et débuteront à 19h30. Les séances de janvier, septembre et octobre se tiendront quant à elles le deuxième mardi :

<u>2^e Mardi</u>		<u>1^{er} Mardi</u>	
10 janvier		7 février	4 avril
12 septembre		2 mai	4 juillet
		3 octobre	7 novembre
		5 décembre	

14-Salaire de la directrice-générale, de la secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale et de l'inspecteur de voirie.

2016-12-11

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu qu'une augmentation de 2.98\$/h soit accordée à la directrice générale secrétaire trésorière, Élise Gagnon. Et une augmentation de 2.74\$/h pour la secrétaire adjointe et inspectrice municipale Carolle Bédard pour l'année 2017. Le salaire de madame Gagnon sera donc de 24\$/h et celui de madame Bédard, 16\$/h.

15-Avis de motion pour déterminer les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2017.

Un avis de motion est donné par la conseillère Andrée Labranche concernant un règlement déterminant les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2017.

16-Date pour l'adoption des prévisions budgétaires et les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2017.

2016-12-12

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que la date retenue pour l'adoption des prévisions budgétaires ainsi que les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2017 soit le 20 décembre 2016 à 19h00 à la salle du conseil.

17-Demande de résolutions MRC : Effectifs policiers, Sûreté du Québec – Facturation et Sûreté du Québec Appui à la FQM. Effectifs policiers

Sûreté du Québec – Effectifs policiers

2016-12-13

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) est en processus de réorganisation administrative et en voie d'implanter des centres de services ;

ATTENDU QUE la SQ a informé la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) de divers scénarios possibles pour sa réorganisation ;

ATTENDU QUE la MRC a saisi la SQ, par sa résolution numéro 16-97, de sa position concernant la mise en place projetée des centres de services ;

ATTENDU QUE la MRC n'a eu aucun suivi de la part de la SQ à l'endroit de sa résolution ;

EN CONSÉQUENCE proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu :

- **DE RÉITÉRER** la résolution numéro 16-97 du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest

ET

- **D'EXIGER**, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, minimalement le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur.

2016-12-14

Sûreté du Québec – Facturation

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté la résolution 16-97 titrée « Centre de service de la Sûreté du Québec » ;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise aux autorités de la Sûreté du Québec ainsi qu'au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux ;

ATTENDU QUE malgré les engagements pris, la MRC n'a eu aucune réponse à ladite résolution ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 16-136, la MRC d'Abitibi-Ouest exige le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

EN CONSÉQUENCE proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu :

DE SIGNIFIER au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, que le maintien des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur niveau de pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest, est une condition essentielle au paiement des sommes payables par les municipalités pour les services policiers.

2016-12-15

Sûreté du Québec – Appui à la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est en processus de réorganisation administrative ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes relatives à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux MRC sont en cours de révision ;

CONSIDÉRANT les répercussions découlant des « Considérants » précédents ;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fédération québécoise des municipalités titrée « Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec », résolution AGA-2016-09-29/23 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Authier-Nord n'accepte aucune réduction de services ni d'effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que de leur niveau de pouvoir décisionnel, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités afin, notamment, de plafonner à l'inflation toute hausse de facturation globale pour les services policiers de la Sûreté du Québec et ce,

CONDITIONNELLEMENT au maintien de la desserte policière et des effectifs policiers, en nombre et en grade, ainsi que leur pouvoir décisionnel tel qu'établi au « Plan d'organisation des ressources policières » en vigueur, pour le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Abitibi-Ouest.

18-Régie des déchets de Roussillon : Rémunération des délégués.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon ne versera plus la rémunération de présence aux assemblées au montant de 25\$ aux délégués. Ce montant sera à la charge de chaque municipalité selon la politique de chacune s'il y a lieu.

19-Employé de voirie.

Le maire et la directrice ont demandé une rencontre avec l'employé de voirie, Monsieur Bryan Wurtz, afin d'éclaircir quelques données concernant les heures de travail écrites par celui-ci. Effectivement, plusieurs heures que monsieur Wurtz avait inscrites ne concordent pas avec celles prises en note par la directrice. Il y avait également une non concordance avec les heures pour notre municipalité et celles d'Authier puisque monsieur Wurtz travaillait également pour la municipalité d'Authier. Celui-ci n'a pas voulu assister à la rencontre.

20-FQM : Adhésion pour 2017 (1,036.91\$).

2016-12-16 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu d'acquitter la facture de 1,036.91\$ pour l'adhésion annuelle 2017 de la FQM.

21-COMBEQ : Campagne d'adhésion pour 2017 (402.41\$).

2016-12-17 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la municipalité acquitte les frais de 402.41\$ (350\$ + 52.41\$) pour l'adhésion 2017 à la COMBEQ.

22-Québec municipal : Adhésion annuelle 2017 (80.49\$).

2016-12-18 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture de 80.49\$ pour l'adhésion annuelle 2017 à Québec municipal.

23-Fondation de charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour les paniers de Noël. Demande de don.

2016-12-19 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que la municipalité fasse parvenir un don de 50\$ à la Fondation de charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour les paniers de Noël 2016.

24-E.V.E. : Demande de commandite.

2016-12-20 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire un don de 50\$ à l'Ensemble Vocal Émergence de La Sarre.

25-Autorisation pour le paiement des comptes à payer en décembre.

2016-12-21 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à rembourser toutes les factures du mois de décembre dès leur réception.

26-Concours décorations de Noël.

2016-12-22 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la municipalité fasse l'achat de quatre (4) certificats cadeau d'une valeur de 25\$ chacun, chez Canadian Tire. Ces certificats seront remis pour les gens qui s'inscriront pour les décorations de Noël. Le tirage au sort se fera le 22 décembre prochain au bureau municipal par un membre du conseil.

27-Brunch des élus.

Un brunch pourrait être organisé par les élus afin de souligner les nouveaux arrivants et les bénévoles. Une invitation personnelle serait envoyée aux personnes ciblées. Lorrie vérifiera auprès d'un traiteur si les coûts ne sont pas trop élevés. Si oui, la municipalité fera l'achat de la nourriture et les élus feront le service. La date retenue pour le brunch est le samedi 14 janvier. Faire les vérifications nécessaires et ramener à la séance de janvier 2017.

2016-12-23 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité organise un brunch pour les nouveaux arrivants et les bénévoles.

28-Période de questions.

Aucune question.

29-Questions diverses.

Neige, Acc. d'été : La conseillère Cécile Hélie fait part de quelques problématiques concernant un contribuable. L'inspectrice se rendra sur place afin de vérifier le tout.

Bacs vidange chalet : Chaque chalet doit avoir son bac et aller porter celui-ci à l'entrée du chemin.

Chiens : Quelques personnes ont fait part que des chiens errent encore et qui s'approchent d'eux lorsque celles-ci marchent.

Pont Beaver : Il manque une balise.

Climatiseur : Faire l'achat d'un climatiseur thermopompe pour la bâtisse municipale.

2016-12-24

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de faire l'achat d'un thermopompe de type murale d'une capacité de climatisation de 9000btu pour la bâtisse municipale. Coût 2400\$ plus taxes.

30-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Cécile Hélie lève la séance. Il est 22h08.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.